



Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région de Rabat - Salé - Kénitra
Préfecture de Skhirate - Témara

COMITÉ PRÉFECTORAL D'URBANISME

PROCÈS-VERBAUX

DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION

1. Commune : A. Aouda
2. Numéro du dossier : 556/18
3. Maître d'ouvrage : _____
4. Maître d'oeuvre : Domaine
5. Références foncières : _____
6. Nature du Projet (GP)* : Projet d'urbanisme
7. Document d'urbanisme : _____

Observations

Suite au projet de morcellement fusion de parcelles de l'AUSST en date du 19/09/2018 présentée par le domaine privé de l'Etat;

Suite au plan de lotissement, AL Atlas autorisé N° 1 ayant reçu l'avis favorable de l'AUSST n° 02/KRU/KOR/CAH en date du 29/03/2016, sans objection par le projet sous réserve de:

1/ Fournir les certificats de propriété et les plans cadastraux et fournir les fichiers de demande.

3/ Régler les prestations des services rendus par l'AUSST

N.B: la Commune est tenue de:

Rewaiter l'avis favorable des services extérieurs concernés (Conservation foncière, direction des domaines)

DATE DE LA COMMISSION : 03/10/2018

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer : Sursis à statuer :

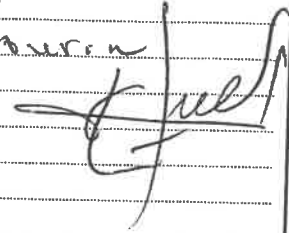
Commune

Observations

Noms &
Emargement

3/10/18

Sans objection, S/R de fournir
les pièces administratives,



DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable:

Avis favorable S/R:

A reprogrammer :

Sursis à statuer :

- Suite projet de parcellement fusion. présentée par le demandeur propriétaire de l'Etat, suite plan de lotissement A2 ATR autorisé, sans objection pour le projet pour ce dossier.

- Fournir Certificat de propriété et plan cadastral.
- Fournir la fiche de demande.
- Recevoir l'avis de la commission foncière et direction de demandes.

23/09/18

 Prud'homme

DATE DE LA COMMISSION : ... 31.10.18

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer:

DATE DE LA COMMISSION :

Avis favorable: Avis favorable S/R: A reprogrammer: Sursis à statuer: